

esQUISSES

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

MAI-JUIN-JUILLET 2002
VOLUME 13 NUMÉRO 3



- 5 **EN ÉDITORIAL**
PLACE À LA RELÈVE
- 7 **L'INSPECTION PROFESSIONNELLE**
LA PROTECTION PAR LA PRÉVENTION
- 9 **STAGES DANS UN DOMAINE**
CONNEXE À L'ARCHITECTURE
PLANS DE CARRIÈRE

PHOTO : JEAN-BENOÎT BOURDEAU

ÉT LE GAGNANT EST...

JEAN-BENOÎT BOURDEAU, ÉTUDIANT À L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, EST LE PREMIER GAGNANT DU CONCOURS LANCÉ IL Y A PRÈS D'UN AN. LA CITATION QUI SUIT ACCOMPAGNAIT LA PHOTOGRAPHIE QU'IL NOUS A FAIT PARVENIR : « C'EST GIGANTESQUE, C'EST MONSTRUEUX, C'EST KITCH, MAIS PEU IMPORTE, ON L'AIME BIEN NOTRE ORANGE JULEP DU BOULEVARD DÉCARIE. » MÊME S'IL N'OSE PAS SE PRONONCER SUR LES QUALITÉS ARCHITECTURALES DU BÂTIMENT, LE JURY DOIT RECONNAÎTRE QUE L'ORANGE JULEP EST PLUTÔT PHOTOGÉNIQUE...

FORUM DES ARCHITECTES



**IL NE RESTE QUE QUELQUES JOURS
POUR VOUS INSCRIRE**



14 JUIN 2002



Un guide pour les stagiaires

Le Guide de préparation à l'examen ARE pour les divisions à choix multiple est maintenant disponible. Il s'agit de la version française du document intitulé *ARE Study Guide — Multiple Choice Divisions*, publié par le *National Council of Architectural Registration Boards* (NCARB) en juillet 2001. La traduction et l'adaptation en français ont été assurées par le Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC). Le guide en français peut être acheté auprès du NCARB au coût de 49,95 \$ U.S. plus 20 \$ de frais d'expédition et manutention. Pour obtenir le bon de commande, veuillez communiquer avec l'OAQ. Le CCAC achève présentement la traduction du Guide de préparation à l'examen ARE - divisions graphiques. Nous vous tiendrons au courant dès qu'il sera disponible.



Association des entrepreneurs en revêtement métallique du Québec

MAINTENANT DISPONIBLE !

PROGRAMME DE CERTIFICATION DE CONFORMITÉ

- Assistance dans la conception des projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique ;
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les produits connexes ;
- Vérification des matériaux au chantier suivi d'émission de rapports d'inspection ;
- Émission de certificats de conformité ;

NOUVEAU CONCOURS :

Excellence en design utilisant le revêtement métallique

Informations : Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.
 tél. : (450) 434-1164 ou sans frais : 1 877 434-1164
 courriel : info@aermq.qc.ca
 ou visitez www.aermq.qc.ca

Échange culturel

Des collègues français qui prévoient passer quelques semaines au Québec nous ont fait parvenir cette missive :

« Nous sommes artistes, architecte pour l'un et psychosociologue pour l'autre, spécialisés dans la construction de structures légères principalement en bois, polyan et en matériaux composites à prix réduits. Basés en Aquitaine, à Bordeaux et dans la forêt des Landes (premier producteur de bois de construction en Europe), nous nous tournons naturellement vers nos amis québécois pour solliciter des contacts avec des architectes contemporains qui ont les mêmes buts et intérêts que nous. Nous projetons un séjour du 15 août à fin septembre 2002, et c'est en prévision de ce voyage que nous sollicitons vos services. » Les intéressés prendront bonne note de leurs coordonnées, que voici :

Agnès AUBAGUE et Thomas LANFRANCHI

tél. : 00 (33) 5 56 48 56 55

mobil. 00 (33) 6 72 28 68 68

courriel : tolanf@aol.com ou aaubague@yahoo.com

ESQUISSES@OAQ.COM

PRÉSIDENT
CLAUDE HAMELIN LALONDE

RESPONSABLE DU BULLETIN
PIERRE FRISKO

RÉVISION
MARIE-CLAUDE LABRIE

INFOGRAPHIE
LINDA THERRIAULT

DÉPOT LÉGAL
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

CE NUMÉRO EST TIRÉ À 3 700 EXEMPLAIRES

ESQUISSES VISE À INFORMER LES MEMBRES SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR LES SERVICES DE L'ORDRE. ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION ET À UNE PROTECTION ACRUE DU PUBLIC. LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS ESQUISSES NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT CELLES DE L'ORDRE. LES PRODUITS, MÉTHODES ET SERVICES ANNONCÉS SOUS FORME PUBLICITAIRE DANS ESQUISSES NE SONT EN AUCUNE FAÇON APPROUVÉS, RECOMMANDÉS, NI GARANTIS PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC.

PERSONNEL DE L'ORDRE POSTE/COURRIEL

SECRÉTAIRE AU STATUTAIRE	
LUCIE AUBIN	222 laubin@oaq.com
SYNDIC	
LOUISE BARRETTE	231 lbarrette@oaq.com
ENQUÊTEUR	
CLAUDE BONNIER	232 cbonnier@oaq.com
COMPTABILITÉ	
JEAN-CLAUDE DUFOUR	230 jcdufour@oaq.com
SECRÉTAIRE	
JEAN-PIERRE DUMONT	211 jpdumont@oaq.com
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS	
PIERRE FRISKO	223 pfrisko@oaq.com
RÉGISTRARE	
CAROLE GIARD	251 cgiard@oaq.com
SECRÉTAIRE À L'ADMISSION	
LYNDA GODIN	212 lgodin@oaq.com
INSPECTEUR	
ALAIN LAFLEUR	224 alafleur@oaq.com
RÉGISSEUR	
JEAN-PIERRE MANFÉ	200
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE	
NICOLE TREMBLAY	221 ntremblay@oaq.com

ESQUISSES EST PUBLIÉ 5 FOIS L'AN PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

1825, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTREAL (QUÉBEC) H3H 1R4

TÉLÉPHONES 514.937-6168
800.599-6168

TÉLÉCOPIEUR 514.933-0242

COURRIEL INFO@OAQ.COM

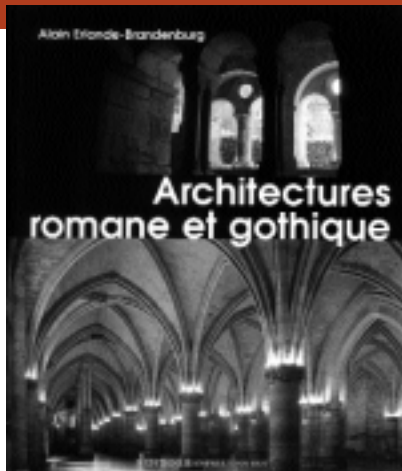
TOILE WWW.OAQ.COM



DE CHOSES ET D'AUTRES

LE BOUQUIN COUP DE CŒUR

Architectures romane et gothique



Le temps d'un coup de cœur, profitons d'une faille spatio-temporelle pour s'éloigner des tendances contemporaines et de l'architecture de demain que nous tentons de construire aujourd'hui depuis toujours. Donc, retour en arrière d'un millénaire (plus ou moins quelques siècles, selon les bâtiments) avec un ouvrage tout ce qu'il y a de plus français (au sens géographique), *Architectures romane et gothique*. Le texte est un brin académique (l'auteur est chercheur, pas écrivain) et pas toujours très bien écrit, mais suffisamment intéressant pour qu'on aie envie d'aller jusqu'au bout. En plus, le bouquin est tout plein de magnifiques photos de bâtiments tout simplement majestueux.

Architectures romane et gothique, Alain Erlande-Brandenburg, Éditions Jean-Paul Gisserot, 2001

« *Ne construis pas de façon pittoresque. Laisse cet effet aux murs, aux montagnes et au soleil. L'homme qui s'habille de façon pittoresque n'est pas pittoresque, c'est un bouffon. Le paysan ne s'habille pas de façon pittoresque. Il l'est.* »

Adolf Loos, cité dans *d'Architectures*, avril 2002

Biblio en ligne

Bonne nouvelle pour les chercheurs : depuis le 22 avril dernier, le catalogue de la bibliothèque du Centre canadien d'architecture peut être consulté directement sur le site du CCA. Ce qu'il contient ? Cédons la parole à l'auteur du communiqué de presse, qui a bien fait son boulot : « Les ressources sans cesse croissantes de la bibliothèque englobent près de 200 000 monographies et environ 4 500 titres de périodiques, ainsi que des collections spéciales d'objets et de pièces éphémères associés à l'architecture. À l'instar des autres volets de la Collection du CCA - les dessins et estampes, les photographies et les fonds d'archives - la bibliothèque rassemble et préserve ces documents et les met à la disposition de toute personne engagée dans des recherches de haut niveau. » Et l'adresse ? www.cca.qc.ca . Bonne recherche !



MAI-JUN-JUILLET 2002

3



LE SITE WEB DE L'OAQ

Version 2.0

Des rumeurs laissent entendre que le site Web de l'Ordre serait sur le point de rendre l'âme, après cinq années de loyaux services. Faut-il leur accorder une certaine attention? Que oui!

Après plusieurs mois d'analyse, de recherche et de réflexions, la refonte du site Web de l'Ordre est amorcée et l'accouchement est prévu pour la fin de l'été, soit juste à temps pour la rentrée. Afin de témoigner de l'importance des changements impliqués, le bébé tant attendu sera affublé du sobriquet 2.0, le « .0 » indiquant clairement notre intention de continuer à faire évoluer le site au fil des mois.

Et quoi de neuf, dans cette version 2.0 ? Première grande nouveauté —dont nous vous avons déjà glissé un mot—, l'agenda de l'architecture, qui s'affichera fièrement sur la page d'accueil du site : conférences, expos, cours, visites guidées, lancements de livres, inaugurations ou festivals de films en architecture, autant à Coaticook ou à Matane qu'à Montréal ou à Québec. En autant qu'il y ait un événement d'importance et que les responsables aient la bonne idée de nous transmettre l'information, elle sera disponible sur notre agenda, qui s'adresse tout autant au grand public amateur d'architecture qu'à nos membres.

Comme c'est le cas depuis un certain temps déjà, le répertoire des architectes sera toujours accessible sur le site refondu. Deux nouveautés de ce côté. La première, et elle est de taille, c'est que le public pourra effectuer une recherche par catégories de bâtiment, en fonction des cases que vous avez cochées dans le dernier avis de cotisation. Ainsi, si vous avez pensé à monter votre propre site et à nous en fournir les coordonnées, le public pourra accéder à votre portfolio en ligne. C'est quand même mieux que les pages jaunes, non? L'autre nouveauté: les informations diffusées seront mises à jour **quotidiennement** à partir du Tableau des membres officiel.

Autre élément majeur de la prochaine refonte : le libraire. Il s'agira en fait d'une nouvelle base de données qui comprendra tous les documents numérisés de l'Ordre. Par exemple, tous les numéros d'*Esquisses* depuis janvier 1997 y seront accessibles dès la mise en ligne de la refonte et, à mesure que l'on parviendra à remonter dans le temps, des numéros plus vieux pourront être ajoutés. Même chose pour les rapports annuels, les formulaires en tous genres, dépliants, lois, règlements et autres publications pertinentes. Avec, en prime, un outil de recherche afin de vous aider à trouver tout ce dont vous avez besoin.

La section intitulée « L'architecte » sera grandement améliorée et contiendra tout ce qu'il y a à savoir sur la formation et la profession. Un sort semblable attend la section des liens : elle sera méconnaissable tellement elle prendra de l'ampleur. Tous les liens pertinents y seront répertoriés, du moins ceux connus du personnel de l'Ordre. Vous en connaissez d'autres? Faites-le nous savoir, il nous fera plaisir de les ajouter, d'autant plus que ce sera un jeu d'enfant avec l'outil de gestion de contenu fourni par Telus. Il convient ici d'ouvrir une parenthèse. Qui est Telus? C'est l'entreprise qui a été choisie au terme du processus d'appel de propositions pour procéder à la refonte du site. En fait, il serait plus juste de parler de Telus solutions d'affaires, anciennement Versalys, qui est devenue récemment une filiale du géant des télécommunications. Fin de la parenthèse.

La section réservée profitera elle aussi de la refonte pour faire le plein. On y trouvera désormais une sous-section nommée « Aide à la pratique » qui contiendra tout ce que son nom laisse entendre ainsi qu'une autre à la dénomination tout aussi évocatrice : Les Activités du Bureau et du CA.

Et les concours, demanderont certains, auront-ils leur section? On ne peut pas répondre tout de suite à cette question, mais soyez certains que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour y répondre dans les plus brefs délais.

D'autres nouveautés, de moindre importance, sont au programme et ce qui n'est pas détaillé ici n'a pas été nécessairement oublié. Toutefois, comme l'espace dans *Esquisses* n'a rien de virtuel, il faut bien arrêter quelque part. Et ce quelque part, c'est ici.

Pierre Frisko

On se relève !

Au Québec, quelque 600 stagiaires sont impliqués à divers niveaux dans le processus d'admission à l'Ordre des architectes du Québec. Ces jeunes doivent compléter 5600 heures de stage et réussir six examens à choix multiple et trois examens graphiques avant de pouvoir faire leur demande d'inscription. Est-ce plus difficile que dans mon temps où on avait deux jours intensifs d'examens écrits ?

On pourrait en débattre longuement. Il n'en demeure pas moins que tous les stagiaires nord-américains sont maintenant soumis à ces conditions d'admission, ce qui représente des milliers de carnets de stage à remplir et quelque 40 000 examens à administrer chaque année. Le processus est évidemment long et demande beaucoup de discipline. Heureusement, la majorité des stagiaires réussissent les examens du premier coup.

Le processus ne concerne pas seulement les stagiaires. L'accréditation des programmes d'architecture est aussi exigeante et, pourtant, toutes nos écoles d'architecture s'y conforment sans réserve même si elles doivent répéter l'exercice au moins à tous les cinq ans. De leur côté, les praticiens ont l'obligation d'assumer la direction des stages ou le mentorat. Pourquoi tout ça ? Pour la reconnaissance, évidemment. Reconnaissance de nos formations, de nos stages et de nos examens puisque tous les stagiaires nord-américains, issus de programmes académiques accrédités, sont évalués selon les mêmes conditions et les mêmes exigences. Les ententes de réciprocité et de mobilité signées avec les provinces canadiennes et les États-Unis viennent encadrer tout ce processus. Personne ne peut désormais contester la qualité de formation et d'évaluation de nos stagiaires. Cette reconnaissance permet de surcroît à tous les stagiaires de faire leur stage et d'acquérir leur expérience dans une firme d'architectes de Montréal, de Toronto ou de San Francisco. Cette mobilité ouvre à notre relève un monde d'opportunités et d'expériences enrichissantes.

Bien sûr, le processus est exigeant. Mais la pratique de l'architecture est, elle aussi, exigeante, et lorsqu'un architecte signe et scelle pour la première fois de sa carrière des plans et devis, il ne peut pas être « presque » prêt. Le privilège de pratiquer l'architecture ne vient pas seul : il est accompagné d'importantes responsabilités parmi lesquelles figure, tout en haut de la liste, la protection du public. Le processus d'admission, doit-on le rappeler, a été mis en place afin d'assurer que ceux qui vont porter le titre d'architecte possèdent toutes les compétences nécessaires pour fournir des services de façon exemplaire.

Toutefois, il y a de quoi s'interroger lorsque l'on prend connaissance de la place qu'on réserve aux stagiaires dans certains bureaux d'architectes du Québec. En effet, des commentaires émis lors des deux rencontres de l'Ordre avec des membres de l'Association des stagiaires du Québec laissent entendre que certains d'entre eux connaissent des expériences difficiles et ont des conditions précaires d'emplois. Quel sérieux et quel intérêt accordons-nous aux stages et aux stagiaires ? Quelle valeur nos membres accordent-ils au long processus d'admission à la profession d'architecte ?

Ils sont 600 jeunes dans la vingtaine avancée, parfois plus âgés, qui espèrent devenir architecte et travailler, eux aussi, à l'amélioration du milieu bâti québécois. L'Ordre est prêt à appuyer l'Association des stagiaires du Québec dans sa démarche de regroupement et continuera à participer à ses rencontres d'information. La pérennité de notre profession ne s'appuie-t-elle pas sur la reconnaissance et l'encadrement qu'on réserve à notre relève ?

À vos sites!

Personne ne mettra en doute l'importance pour un architecte de se monter un solide portfolio. Instrument de persuasion efficace s'il en est un puisque c'est lui qui permet aux éventuels clients de juger, en peu de temps, de vos réalisations. Depuis l'avènement du Web, nombre d'architectes ont saisi l'occasion d'étaler leur propre portfolio à la face du monde et nous ne pouvons que les en féliciter. Maintenant, nous suggérons très fortement aux autres d'emboîter le pas. Pourquoi? Parce que dans votre fiche de présentation, outre les coordonnées habituelles, il y a un champ pour l'adresse du site Web de votre bureau. Et si celui-ci est vide, les internautes auront tôt fait de passer à une autre fiche qui, elle, leur permettra de voir, en ligne, les réalisations des architectes qu'ils pourront ensuite contacter.

Vous croyez que votre bureau est trop petit et que la réalisation d'un site Web est trop compliquée? Sachez qu'il y a des sites pour tous les budgets et qu'il n'est pas nécessaire de monter des milliers de pages pour être efficace. Une simple page d'accueil avec une liste de projets bien illustrés pourrait très bien faire l'affaire.

Claude Hamelin Lalonde
Président

SCEAU ET SIGNATURE

Un devoir, une obligation...

Pour atteindre l'objectif de protection du public, les lois professionnelles, notamment le *Code des professions*, ont permis aux ordres professionnels de mettre en place des mécanismes de contrôle. Ces mécanismes se concrétisent par l'inspection professionnelle, la discipline et le contrôle de l'exercice illégal de la profession. Le *Code des professions* exige du bureau de l'Ordre l'adoption de plusieurs règlements, dont le *Règlement concernant le Code de déontologie*. Ce règlement impose aux architectes des devoirs d'ordre général et particulier envers le public, ses clients et sa profession. Une de ses obligations, certainement l'acte le plus important symboliquement qu'accomplit l'architecte, est d'apposer son sceau et sa signature sur les documents qu'il a préparés. Ce geste est si lourd de sens qu'il est mentionné dans deux sections du *Code de déontologie*.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LE CLIENT

Le droit exclusif d'exercer la profession qui est réservé aux membres de l'Ordre doit garantir au client une qualité de service supérieure et un professionnalisme de haut niveau. Ces standards sont maintenus par le contrôle de l'exercice professionnel. Ce mandat confié à l'Ordre ne peut être rempli que si les actes professionnels posés par l'architecte s'identifient facilement. D'où l'obligation pour l'architecte d'identifier de son sceau et de sa signature les documents indiqués à l'article 3.04.01 du *Règlement concernant le Code de déontologie* et qui se lit ainsi :

3.04.01. *L'architecte doit identifier de sa signature et de son sceau tous plans, devis ou cahiers de charges préliminaires ou d'exécution, rapports de surveillance des travaux, certificats de paiement, ordres de changement, certificats de fin des travaux et rapports d'expertise préparés pour des travaux d'architecture par lui-même ou sous sa direction et sa surveillance immédiates.*

L'architecte qui n'appose pas son sceau et sa signature sur ses documents n'est pas moins responsable de ce qu'il produit. Il doit répondre de ses actes et sa responsabilité professionnelle est engagée. Par ailleurs, il se rend coupable d'une faute déontologique grave. Il devra répondre de cette dérogation à l'éthique professionnelle, devant le Comité de discipline.

De plus, cette exigence vise à contrôler plus efficacement l'exercice illégal de la profession. Elle rend possible l'application de certains articles de la Loi sur les architectes. Par le fait même, la personne qui n'est plus membre de l'Ordre, donc qui n'est plus architecte, soit par démission ou par radiation, ne doit plus apposer son sceau et sa signature, pas plus qu'offrir des services professionnels relevant du champ exclusif de l'architecte.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LA PROFESSION

L'architecte doit respecter une autre obligation. Il ne doit apposer son sceau et sa signature que sur des documents préparés dans son bureau, soit par lui-même ou sous sa direction et surveillance immédiates. Approuver des documents (informatisés ou non) préparés à l'extérieur de son bureau, soit par un technologue, un dessinateur, un entrepreneur, un propriétaire ou toute autre personne, constitue une faute déontologique grave inacceptable. Et qui plus est, on considère qu'elle est dérogatoire à la dignité de la profession. Dans certains cas, l'architecte, ce faisant, participe ou contribue à l'exercice illégal de sa profession, autre faute déontologique dérogatoire à la dignité de la profession. C'est aux articles 4.02.01 a) et h) du *Règlement concernant le Code de déontologie* que ces actes dérogatoires sont décrits :

4.02.01. *En outre des actes dérogatoires mentionnés aux articles 57 et 58 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), est dérogatoire à la dignité de la profession, le fait pour un architecte:*

a) d'apposer son sceau et sa signature sur des plans, devis ou tout autre document relatif à l'exercice de sa profession lorsqu'ils n'ont pas été préparés dans son bureau, soit par lui-même ou sous sa direction et sa surveillance immédiates;

b) de participer ou de contribuer à l'exercice illégal de sa profession.

En apposant son sceau et sa signature sur des documents préparés par lui ou sous sa surveillance, l'architecte garde le contrôle sur la qualité du milieu bâti, raison d'être de l'architecte, et engage, en toute connaissance de cause, sa responsabilité professionnelle pour lui-même et non pour autrui. N'est-ce pas lui et ses confrères qui paient la note de l'assurance responsabilité professionnelle ? L'architecte devra apprendre à dire non aux demandes insistantes qui le placent dans une situation dérogatoire à son code de déontologie. C'est plus qu'une question de fierté, c'est un devoir envers sa profession.

Soyez tous avisés que le bureau du syndic poursuivra, de façon prioritaire, ses démarches disciplinaires quant à l'utilisation conforme du sceau et de la signature.

Louise Barrette
Syndic

L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

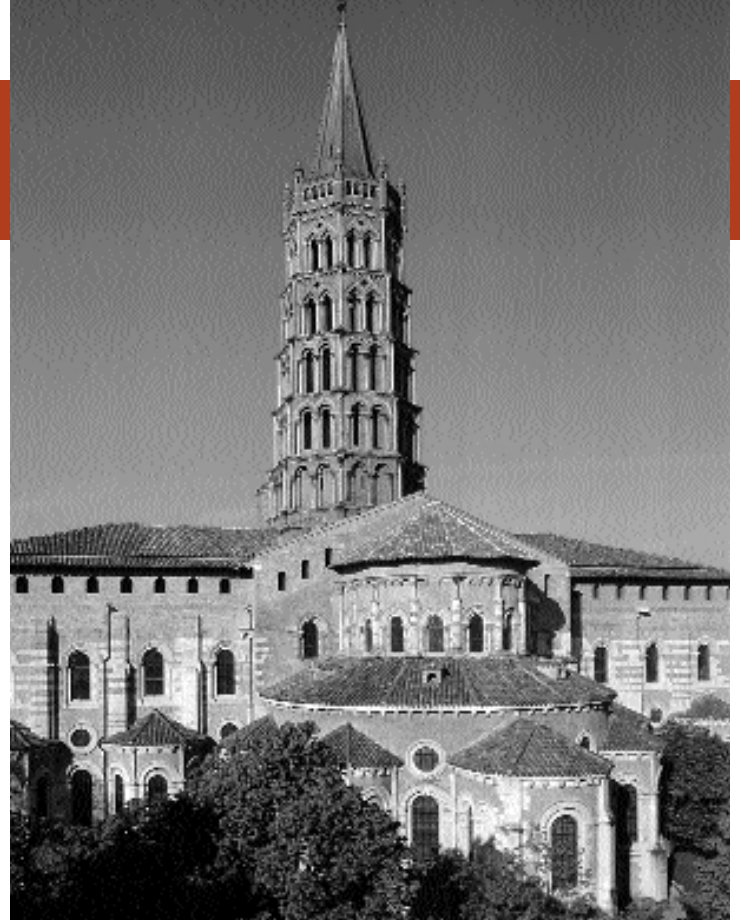
La protection par la prévention

Tous les professionnels connaissent la mission de leur ordre : assurer la protection du public. Bien que les architectes soient familiers avec cette mission, plusieurs ne mesurent pas l'ampleur de sa portée dans leur pratique. Jetons-y un regard de plus près...

La notion de protection du public n'est pas restreinte aux seuls aspects de santé et de sécurité, elle comprend également la protection du consommateur et la qualité des services. L'architecte est sollicité pour sa compétence et l'Ordre a le devoir de garantir la qualité des services au consommateur. Alors comment garantir la qualité des services qui sont offerts au public par les architectes tout au long de leur carrière? A priori, il revient à l'architecte de juger lui-même des limites de ses connaissances et de ses moyens avant d'accepter un mandat. A posteriori, un Comité d'inspection professionnelle (CIP) veille sur l'exercice de la profession et peut effectuer des enquêtes sur la compétence des membres lorsque requis.

En amont du syndic, dont la fonction est curative, celle du CIP est préventive. Ce comité, issu du Code des professions, a entre autres pour fonction la promotion de la qualité et le support à la pratique dans une perspective d'amélioration continue. Un inspecteur visite l'architecte à son bureau, examine sa pratique, formule ses observations et fait rapport au CIP qui, en retour, peut formuler des recommandations à l'architecte. À l'Ordre des architectes, l'inspecteur assume le rôle de membre et de secrétaire du CIP en plus de représenter l'Ordre en matière d'affaires professionnelles.

Au sein des ordres, le rôle de l'inspecteur a évolué, au fil des ans, vers celui de conseiller. Le professionnel peut tirer profit d'avis externes pour optimiser ses services et, en fin de compte, c'est le client et la profession qui en bénéficient. L'inspection professionnelle s'apparente au contrôle qualité dans une entreprise du fait qu'elle consiste en une vérification qualitative des dossiers, livres, registres, bureaux, appareils et équipements. L'exercice est comparable à un audit qualité, une évaluation objective qui comporte trois volets : un volet « professionnel » qui réfère aux lois, règlements et normes en vigueur, un volet « administratif » qui porte sur l'administration du bureau et un volet « pratique » basé sur le Manuel canadien de pratique de l'architecture. Le but n'est pas d'uniformiser la pratique mais plutôt d'aider l'architecte à établir ses propres standards de qualité conformément aux exigences de la profession.

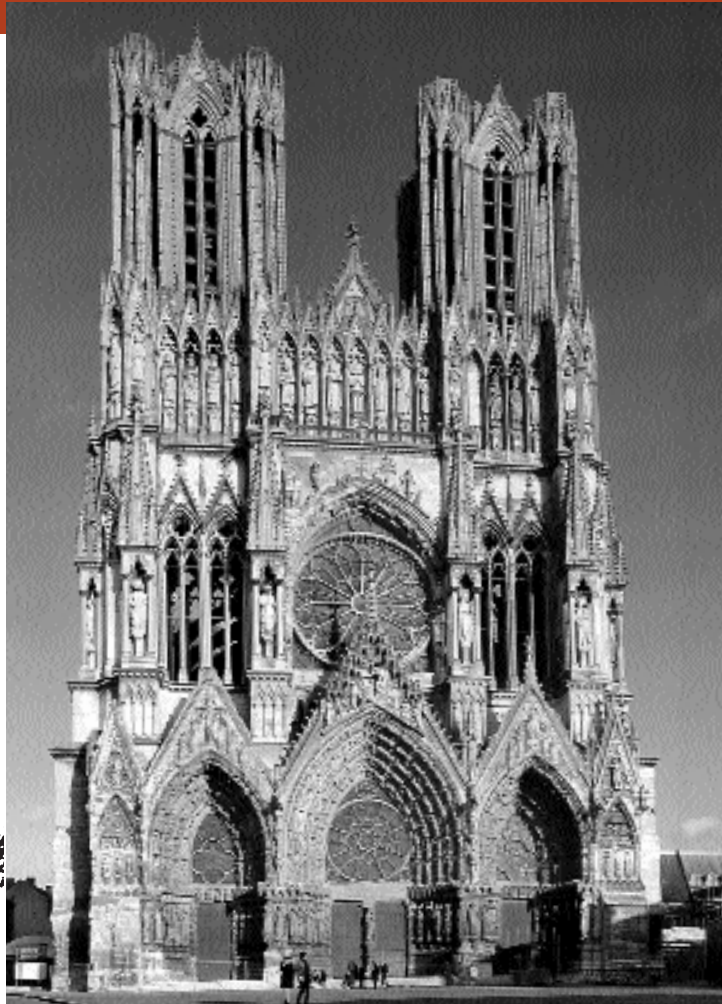


La confiance du public à l'égard de la profession dépend de la qualité des services offerts par les architectes. Le CIP développe une gamme d'outils qui visent à maintenir ou à améliorer le niveau de compétence des architectes. Il met à la disposition des architectes un questionnaire d'auto-évaluation, une grille d'évaluation du profil professionnel et un service de consultation téléphonique. Le CIP collabore actuellement à la révision du site Web de l'Ordre pour accroître le support à la pratique des architectes dans un avenir prochain.

Advenant que la pratique d'un membre présente de sérieuses lacunes, le CIP enquête sur sa compétence. Les différents ordres professionnels ont adopté des définitions très semblables de la compétence professionnelle. Elle se mesure par l'étendue des connaissances dans les champs de pratique où le professionnel exerce, sa capacité à utiliser avec habileté ses connaissances, à bien administrer sa pratique, à juger les limites de sa compétence et d'en informer ses clients. La mesure de la compétence peut porter également sur la capacité du professionnel à élaborer ses dossiers et à mener à bonnes fins ses mandats, voire sur ses capacités intellectuelles, émotives et physiques. L'incompétence professionnelle se mesure par le manquement continu ou répété de la part du professionnel à maintenir l'un ou l'autre de ces critères. Un architecte peut être jugé compétent lorsqu'un autre architecte, raisonnable et prudent, aurait, au même endroit et au même moment, fourni des services similaires. Un architecte démontre une bonne pratique lorsqu'il sait reconnaître ses limites et qu'il n'hésite pas à obtenir l'assistance nécessaire.

Être bien informé en matière d'affaires professionnelles et bien renseigné sur les exigences de la profession, les responsabilités et les services de l'architecte, c'est l'affaire du CIP. L'inspection professionnelle, c'est une affaire d'excellence qui devient une excellente affaire pour le public et pour les architectes!

Alain Lafleur
Inspecteur



STAGE DANS UN DOMAINE CONNEXE À L'ARCHITECTURE

Plans de **carrière**

La session universitaire tire à sa fin. Archibald s'apprête à faire ses adieux aux murs de l'école d'architecture. Le voilà fin prêt à affronter le monde du travail, avec l'espoir de réussir à cumuler les fameuses 5600 heures de stage!

Bardé d'enthousiasme, Archibald débute sa recherche d'emploi et distribue son c.v. à tous vents. En cette période d'effervescence dans le domaine de la construction, son agenda se garnit rapidement d'entrevues. Nombreux sont les architectes souhaitant embaucher un stagiaire. Les offres pleuvent et... se ressemblent. Néanmoins, l'offre de *Mortier Construction inc.*, entrepreneur général, retient l'attention d'Archibald. On lui promet un stage intéressant avec un salaire fort alléchant, sous la supervision d'un entrepreneur chevronné. On lui garantit même une grande marge de manœuvre en matière d'architecture : il pourra préparer des plans en toute autonomie et aura la responsabilité de superviser l'équipe de dessinateurs. Archibald accepte d'emblée ce défi des plus stimulants.

Dans sa hâte de débiter ses nouvelles fonctions, Archibald oublie de soumettre à l'Ordre son projet de stage. « Bof! Pas nécessaire! », se dit-il, sachant que le programme de stage permet d'accomplir une portion du stage dans une discipline connexe à l'architecture. Et puisque son stage chez *Mortier Construction inc.* se rapproche grandement du travail fait dans un bureau d'architecte, Archibald présume que cette expérience sera approuvée.

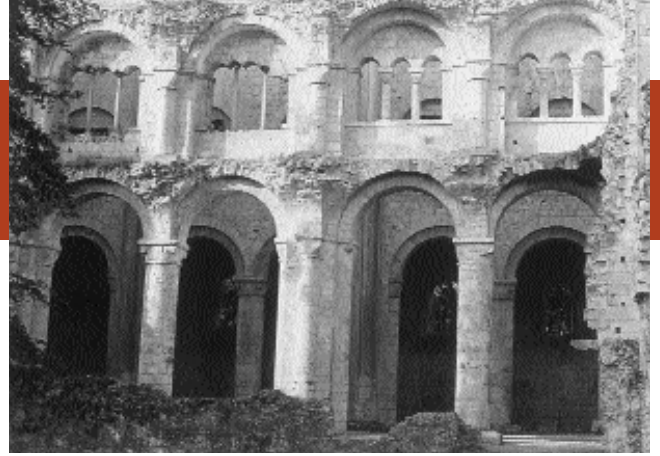
Or, une fois les 1880 heures de travail accomplies, Archibald soumet à l'Ordre son *Formulaire d'enregistrement de l'expérience* et — Oh! Misère! — le Comité d'admission refuse son stage! Pourquoi ce stage n'est-il pas valide? Archibald aurait-il pu éviter cette mauvaise surprise?

Le *Programme de stage en architecture* permet d'accomplir un volet d'expérience optionnelle, dans une discipline connexe à l'architecture, sous la supervision d'un professionnel autre qu'un architecte. Par exemple, il pourrait s'agir d'un stage auprès d'un ingénieur, d'un designer d'intérieur, d'un urbaniste, d'un paysagiste ou, comme pour notre ami Archibald, d'un stage auprès d'un entrepreneur en construction. Toutefois, **ce type de stage est soumis à des restrictions particulières** quant à la durée et aux tâches pouvant être accomplies.

Le volet d'expérience optionnelle est **limité à 1880 heures** de stage (environ un an). Dans le cas de l'ancien programme de stage de deux ans, le *stage connexe* est limité à 25 semaines. Même en deçà des 1880 heures, le Comité d'admission pourrait décider de n'accepter une expérience que partiellement, ou de la refuser, s'il considérait que les tâches sont répétitives ou n'ont pas procuré au stagiaire un apprentissage suffisamment pertinent. De plus, un stage dans un domaine connexe à l'architecture **ne peut pas être accompli avant l'obtention du diplôme professionnel** (maîtrise professionnelle en architecture ou baccalauréat en architecture de 120 crédits).

Le Tableau
des **membres**

Dans le numéro de septembre/octobre d'*Esquisses*, nous vous annonçons l'arrivée d'une nouvelle version papier du *Tableau des membres* que vous pouviez vous procurer au moyen du bon de commande qui figurait dans ledit numéro. Nous tenons à vous rappeler que ce document est réservé aux membres de l'Ordre et aux stagiaires et ce, pour leur usage exclusif. Il est donc contraire aux intérêts de l'Ordre et de ses membres d'utiliser votre privilège pour acheter le document pour les besoins d'une tierce partie qui, elle, s'en servirait à d'autres fins, notamment pour la sollicitation. Nous vous remercions d'avoir pris bonne note.



En ce qui concerne les tâches pouvant être accomplies, quelques mises en garde sont à considérer. Le principe est simple : un stage en « architecture » doit être supervisé par un architecte; lorsque le stage est accompli dans une discipline **connexe** à l'architecture, le stagiaire doit s'en tenir à des tâches **connexes**. Le stagiaire doit s'abstenir d'accomplir des tâches relevant directement de la pratique de l'architecture sans la supervision d'un architecte.

Le stage d'Archibald chez *Mortier Construction inc.* aurait pu être acceptable s'il s'était limité à de la gestion de projet. En accomplissant des tâches telles que la préparation de plans et devis, Archibald a transformé son « stage connexe » en « stage en architecture », ce qui implique la supervision d'un architecte. Même s'il s'agissait de plans pour des résidences unifamiliales isolées, ne faisant pas partie de l'assiette d'exclusivité de l'architecte, le Comité d'admission considère que l'apprentissage de ce type de tâche, dans le cadre du stage, doit se faire sous la supervision d'un architecte.

En tout temps, le stagiaire doit s'assurer que son employeur dispose des compétences requises pour superviser son stage et doit respecter la teneur de la *Loi sur les architectes*. Que serait-il arrivé à Archibald s'il avait participé à la préparation de plans et devis pour des édifices entrant dans le champ exclusif de l'architecte ? En plus du refus du stage, le dossier d'Archibald aurait pu être soumis à l'enquêteur à l'exercice illégal de la profession.

S'il avait été en stage dans une firme d'ingénierie, Archibald aurait-il pu faire du dessin d'exécution? Oui, à condition qu'il se soit limité à des dessins portant sur la structure ou les systèmes mécaniques et électriques. Pour superviser le stagiaire dans la préparation des plans pour l'ensemble du bâtiment, le Comité d'admission exigerait alors la présence d'un architecte.

De même, un stagiaire à l'emploi d'un paysagiste doit se limiter aux plans d'aménagement extérieur. Pour ce qui est du stagiaire supervisé par un designer, il pourrait oeuvrer à l'aménagement intérieur mais ne pourrait pas poser d'actes relatifs à la structure ou à l'enveloppe du bâtiment.

Avant d'accepter le stage auprès de l'entrepreneur général, Archibald aurait eu avantage à s'enquérir de la validité d'un tel stage auprès de l'Ordre. Le formulaire intitulé *Demande d'admission au stage* lui aurait permis de soumettre son projet de stage au Comité d'admission. Une description complète des tâches projetées aurait permis au Comité d'aviser Archibald des restrictions concernant ce stage auprès d'un entrepreneur. De plus, Archibald aurait pu « réduire l'ampleur du désastre » en soumettant un formulaire d'enregistrement de l'expérience après 900 à 1000 heures de stage, au lieu d'attendre la fin de son stage.

Donc, avant de vous aventurer dans un stage dans une discipline connexe à l'architecture, assurez-vous que les tâches demeureront, elles aussi, connexes. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter!

Carole Giard
Registraire

ARTICLE 5.1 DE LA LOI SUR LES ARCHITECTES

Rapport d'étape

Les travaux entourant la mise en application de l'article 5.1 de la *Loi sur les architectes* avancent de façon significative.

À sa réunion du 19 avril dernier, le Bureau a pris connaissance et commenté le rapport d'étape présenté par le Groupe de travail sur l'article 5.1, dont le mandat est de mener une réflexion sur la mise en application de cet article et de soumettre au Bureau ses recommandations. Au terme de l'échange et des discussions qui ont suivi, le Bureau a invité le Groupe de travail à poursuivre ses travaux dans le sens annoncé et de lui faire à nouveau rapport à sa réunion de juin. Une présentation des développements de ce dossier à l'ensemble des membres est aussi prévue dans le cadre du Forum des architectes 2002 qui se tiendra le 14 juin.

Rappelons que l'article 5.1 de la *Loi sur les architectes* impose au Bureau de l'Ordre d'adopter un règlement déterminant les actes qui pourraient être posés par des classes de personnes autres que des architectes et les conditions suivant lesquelles ces actes pourraient être posés. Par ailleurs, la *Loi* prévoit aussi l'obligation pour le ministre de faire rapport au gouvernement sur la mise en application de cet article par le Bureau de l'Ordre et ce, au plus tard le 5 décembre 2002.

Rappelons que les membres du Groupe de travail sont les architectes Maggy Apollon, Richard Birtz, André Bourassa, Michel Bourassa, Michel Gagnon et Claude Hamelin Lalonde. Le Groupe de travail est conseillé par M^c André Joli-Cœur.

Jean-Pierre Dumont
Secrétaire du Groupe de travail sur l'article 5.1

T A B L E A U D E L ' O R D R E

NOUVEAUX MEMBRES
Les architectes suivants ont été inscrits au Tableau de l'Ordre

Le 1^{er} avril 2002
Lalancette, Annie
Ruel, Nelson

Le 1^{er} mai 2002
Berthiaume, Francis
Boucher, David Laurent
Bradley, Aimée Jill
Pelletier, Ghislaine

RÉINSCRIPTIONS
Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre

Le 8 mars 2002
Davis, Jan Malcolm
Gill, Suzelle
Lau, Arthur C.F.
Safdie, Moshe

Le 1^{er} avril 2002
Bourgault, Maxime
Courchesne, Joël
Deschênes, Yvan
Groulx, Daniel
Heubri, Roula

Le 17 avril 2002
Larouche, Pierre
St-Louis, Denis
Le 18 avril 2002
Lefebvre, Elaine

DÉMISSIONS

Le 31 mars 2002
Baril, Marie-Andrée
Beaulieu, Jean-Louis
Besner, Claude
Boucher, Jean-Louis
Brosseau, Annick C.
Campeau, J. Pierre
Courtemanche, Josée
Fontaine, Yvon

Green, Robert Bruce
Guindon, Jean
Hébert, Yvon
Klein, Colman
Laliberté, Kathleen
Lamarre, Christine
Langlois Claude J.
Latouche, Nadine
Madore, Jacques

Melançon, Line
Michon, Raymond
Morin, Jean
Poulin, Anouk
Puccetti, Maïa C.
Tardif, Benoit
Tremblay, André E.
Trottier, Lise
Wert, Leonard

RADIATIONS

Le 5 avril 2002
Bernier, Julie
Chang, Patricia M.
Chin, Kai Ming (David)

Fieldman, Michael
Habak, Nemetallah N. M.
Mummé, John
Normandeau, Pierre

Perrie, Ian W.
Skaff, Joseph
Toulouse, Jean-François

DÉCÈS

Nous avons appris avec regret le décès d'un de nos membres. Toutes nos condoléances aux familles et aux amis.

Le 16 avril 2002
Trahan, Maurice

E X E R C I C E I L L É G A L D E L A P R O F E S S I O N

Dossier	Prévenu	Date du règlement ou de la sanction	Infraction à la <i>Loi sur les architectes</i>	Amende
Construction d'une usine à Ste-Marie (Beauce)	Techno-Murs inc.	12-03-02	Exercice illégal de la profession	3 000 \$
	Ebénisterie A.D. plus inc.	12-03-02	Utilisation de plans d'architecture non conformes	1 200 \$
Construction d'un 6 logements à Ste-Marie (Beauce)	Marc Bélanger (Archicad)	12-03-02	Exercice illégal de la profession	2 200 \$
	Construction JEM inc.	12-03-02	Utilisation de plans d'architecture non conformes	3 125 \$
Agrandissement d'une usine à Berthierville (Lanaudière)	Robert Payette (Bâti-Plan)	À venir le 22-05-02	Exercice illégal de la profession	Culpabilité reconnue, mais contestation de l'amende. Décision inconnue au moment de mettre sous presse
	Structures GB Itée	À venir le 22-05-02	Utilisation de plans d'architecture non conformes	Même remarque
	Savico Itée	À venir le 22-05-02	Utilisation de plans d'architecture non conformes	Même remarque
Réfection d'une toiture d'une école à Montmagny (Chaudière-Appalaches)	Les toitures Carrier	05-11-01	Utilisation de plans d'architecture non conformes	2 250 \$



À L'AGENDA

Expositions

Laboratoires

Dans la foulée des événements de la date la plus souvent mentionnée de la dernière année, le Centre canadien d'architecture a demandé à six bureaux d'architectes de « concevoir et construire des installations qui réaffirment, par l'expérience architecturale, les pouvoirs civilisateurs de l'imagination ».

Centre canadien d'architecture
1920, rue Baile, Montréal
Jusqu'au 15 septembre 2002

Le Jardin mécanique : Barcelone-Montréal

L'exposition à l'Écomusée du fier monde se poursuit : en photographies, une analyse comparée des impacts de l'industrialisation dans les quartiers de Sants à Barcelone et du Centre-Sud à Montréal.

Écomusée du fier monde
2050, rue Amherst, Montréal
Jusqu'au 15 septembre 2002

Lewis Baltz : Les nouveaux parcs industriels près de Irvine, Californie

Exposition des 51 photographies de l'artiste Lewis Baltz, acquises récemment par le CCA. Vous ne connaissez pas le photographe en question ? Rien pour l'offusquer, puisqu'il considère que « le document photographique idéal semble être celui qui est sans auteur ou sans art ».

Centre canadien d'architecture
Jusqu'au 29 septembre 2002

L'Ordre des architectes du Québec est un ordre professionnel dont la principale fonction est d'assurer la protection du public. L'Ordre compte près de 2 700 membres et désire pourvoir le poste suivant :

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION

Le Directeur de l'administration, sous l'autorité du Président de l'Ordre, est responsable de la planification, de l'organisation, de la direction et de la surveillance des opérations de l'Ordre des architectes du Québec. Il assume la gestion des ressources humaines, financières et matérielles de l'organisation. Le Directeur de l'administration travaille étroitement avec le Président et avec le comité administratif. Il est redevable au Bureau de l'Ordre pour son mandat.

Vous possédez une formation universitaire en administration des affaires ou dans une discipline appropriée. Vous êtes un gestionnaire possédant une expérience d'au moins cinq ans dans un poste de direction impliquant la gestion de ressources humaines. Vous possédez une connaissance de la comptabilité et êtes familier avec l'informatique et MS Office. Vous avez une bonne maîtrise du français et de l'anglais, tant parlé qu'écrit. Une connaissance du domaine architectural sera considérée comme un atout.

Pour vous joindre à notre équipe, faites parvenir votre curriculum vitae au plus tard le **31 juillet 2002** à :

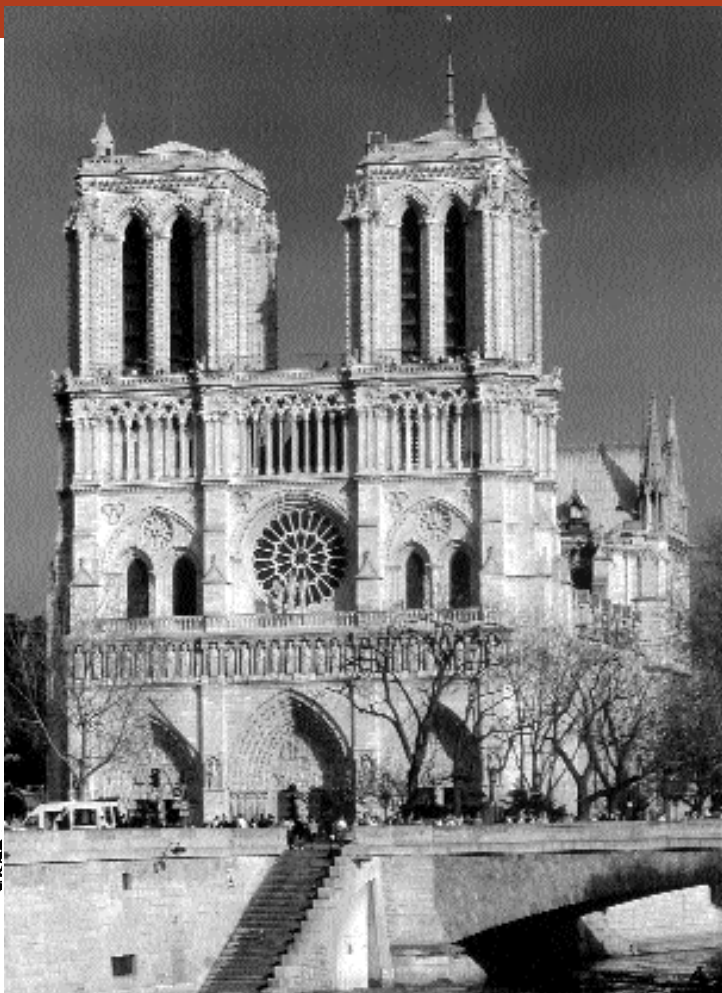
Ressources humaines
Ordre des architectes du Québec
1825, boul. René-Lévesque O
Montréal (Québec) H3H 1R4



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Votre candidature sera traitée confidentiellement.

L'Ordre des architectes du Québec souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi.



PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE

La suite

Dans *Esquisses* de janvier-février 2002, nous avons sollicité votre participation à un sondage portant sur le programme d'assurance collective auquel vous avez accès auprès de Meloche Monnex. Nous avons pu compter sur la collaboration remarquable de 891 architectes dans cette démarche alors que les membres joints par téléphone ont apporté leur support dans une proportion de 83 %. Nous les en remercions.

Entre autres objectifs, ce sondage d'opinion visait à définir le profil et les besoins des membres de l'Ordre en matière d'assurance collective, à mesurer leur niveau de satisfaction et à identifier des pistes qui permettraient d'apporter des améliorations au programme à court et à moyen termes.

FAITS SAILLANTS

D'abord, vos réponses au sondage indiquent qu'une vaste majorité d'entre vous (85 % des répondants) souscrivez déjà à une assurance vie et/ou une assurance santé et médicaments. Il en est autrement pour l'assurance invalidité, détenue par seulement 64 % des architectes joints. Plus de la moitié des répondants sont protégés par l'assurance collective de leur employeur ou celle de leur conjoint.

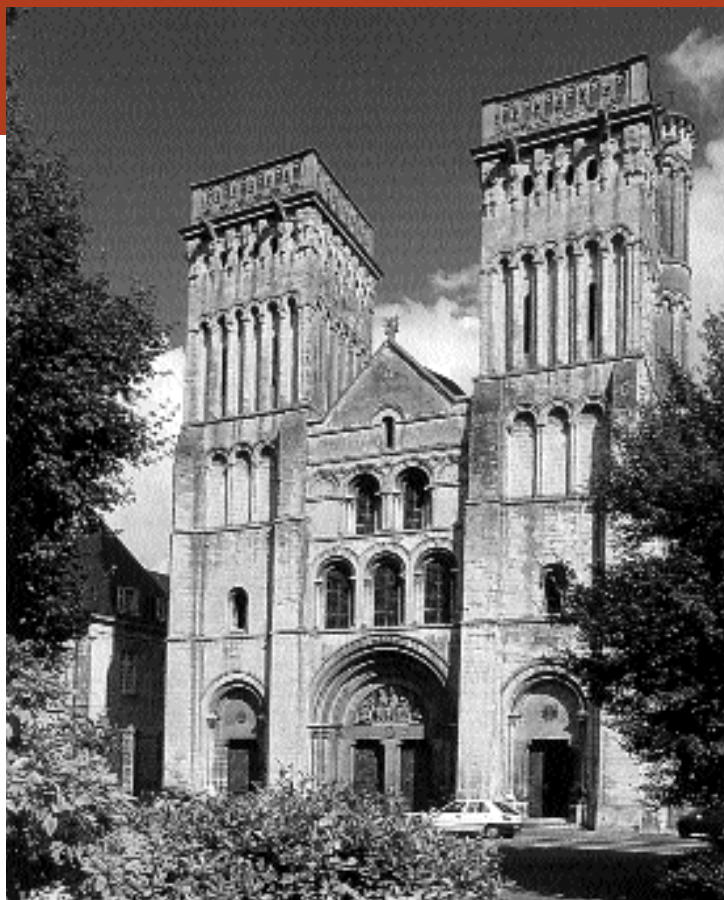
Dans une proportion de 85 %, les architectes joints ont confié être satisfaits ou très satisfaits de leur couverture d'assurance vie, invalidité et santé et ce, toutes provenances confondues. Ils sont toutefois moins nombreux à confirmer leur satisfaction quant à l'assurance collective de l'Ordre, particulièrement lorsqu'il s'agit des assurances invalidité et santé/médicaments. Nous nous en doutions, l'assurance santé/médicaments est celle qui soulève le plus d'insatisfaction chez les membres tant pour le programme de l'Ordre que pour les autres programmes.

Ces écarts entre le niveau de satisfaction générale et le niveau de satisfaction à l'égard du programme de l'Ordre méritent que nous nous y attardions. Sans totalement justifier ces écarts, il faut comprendre toutefois que le programme de l'Ordre, bien qu'on le dise collectif, n'a pas toutes les caractéristiques d'un programme collectif traditionnel tel qu'on le retrouve chez certains employeurs. Ces derniers, lorsqu'ils offrent un programme collectif à leur personnel, assument très souvent la moitié voire la totalité des coûts des primes. De plus, les employés qui ont l'obligation d'y adhérer sont automatiquement couverts par l'assureur sans aucune condition et bénéficient d'une couverture relativement uniforme contrairement à ce que l'on retrouve à l'Ordre.

Pour leur part, les architectes et les stagiaires qui participent au programme de l'Ordre doivent acquitter leurs primes en totalité. De plus, l'adhésion au programme n'est pas systématique : le demandeur doit remplir un formulaire sur son état de santé à des fins d'évaluation et d'approbation par l'assureur. Lorsque le demandeur rencontre les critères de

Des changements au RAMQ

Au moment de publier cet article, le gouvernement du Québec déposait un projet de loi proposant des modifications au régime général d'assurance médicaments. Selon ce projet de loi, c'est le 1er juillet 2002 que la prime par individu passera de 385 \$ à 422 \$ par année. La coassurance sera réduite de 75 % à 72,6 % et la franchise annuelle passera à 110 \$ par adulte. Le montant au-delà duquel l'assuré ne paiera plus pour les médicaments sera aussi augmenté de 750 \$ à 822 \$.



ARCHITECTURES ROMANE ET GOTHIQUE

LA TRINITÉ À CAEN

CALVADOS

COMITÉ RÉGIONAL DE L'OAQ

Des nouvelles de Québec

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR L'ART – SOIRÉE ARCHITECTURE

Franc succès pour le 20^{ème} Festival international du film sur l'art. Plus de 350 personnes ont assisté aux représentations. Quatre films ont été présentés : *Livio Vacchini : la salle polyvalente de Losone*, *Le Bâtiment Johnson de Frank Lloyd Wright*, *Jean Nouvel, l'esthétique du miracle* et *Berlin Babylon*.

JOURNÉES DE LA CULTURE

Dans le cadre des Journées de la culture, qui se tiendront les 27, 28 et 29 septembre 2002, le CROAQ prépare une activité qui a pour objectif de mieux faire connaître au grand public un des plus vieux quartiers du Québec : le quartier Saint-Jean-Baptiste. Plus de détails vous seront fournis dans le prochain numéro d'*Esquisses*.

TOURNOI DE GOLF – CROAQ - 9 AOÛT

Un tournoi de golf de type « Shotgun » organisé par le comité régional de l'OAQ aura lieu le vendredi 9 août prochain au Club de golf Grand Portneuf situé au 2, route 365, Pont Rouge. Le montant du forfait incluant le golf, le brunch, le souper, les taxes et frais de service (les activités ne peuvent être achetées séparément) a été fixé à \$140 (après le 31 mai). Il y aura des kiosques de manufacturiers et de représentants techniques sur place.

Horaire :

10h30 : brunch

12h30 : départ du tournoi

17h30 : fin du tournoi

19h00 : souper - animation

Pour information, le responsable est **Martin Houde**, architecte. Vous pouvez le rejoindre au (418) 682-0907 ou par télécopieur au (418) 688-4035. Courriel : info@architecture-inc.qc.ca. Réservez tôt. Envoyez votre paiement par chèque à CROAQ - Tournoi de golf, 843, rue Paradis, Sainte-Foy (Québec) G1V 2T5. Prière d'indiquer le nom du bureau, les noms des participants et le nombre de joueurs ayant besoin de bâtons de golf.

Veillez noter qu'il ne faut pas confondre cet événement avec le Tournoi de golf des architectes 2002 qui aura lieu, lui, le 8 août prochain, au Club de golf de La Madeleine.

BÂTIMENTS D'ACIER FINAR PLUS... QUE DE L'ACIER



BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

En collaboration avec plus de 20 architectes, notre équipe d'ingénieurs réalise pour vous la conception et le design de vos projets.

Faites confiance à l'utilisation du « DESIGN BUILD » par des architectes.



S/S Québec Téléphone: (418) 836-6411
www.finar.com finarqc@finar.com
PRÉSENT AU QUÉBEC, EN ONTARIO
DANS LES MARITIMES ET AUX ÉTATS-UNIS,
SANS FRAIS 1-(800) 267-2411

sélection de l'assureur, la couverture choisie est à la carte et les primes varient donc d'un assuré à l'autre, selon leurs choix respectifs. Si l'Ordre des architectes du Québec offrait un programme d'assurance collective conventionnel à l'ensemble de ses membres, tous seraient dans l'obligation de s'assurer au même endroit et ce dans les conditions négociées pour l'ensemble du groupe et non selon les besoins de chacun. Certains auraient donc l'impression de payer pour des couvertures qu'ils ne désirent pas ou qui ne leur conviennent pas. Voilà pourquoi il serait plus juste de parler d'assurance de groupe associatif plutôt que d'assurance collective.

COUP D'ŒIL SUR LES CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME

Afin de pouvoir finaliser les conditions du programme offert pour 2002-2003, la date de renouvellement prévue pour le 1er mai a été reportée au 1er juillet 2002. Les mesures prises à court terme visent à améliorer la compétitivité des primes et à réduire les franchises.

Ainsi, à compter de juillet prochain, les franchises annuelles en assurance médicaments passeront à 150 \$ par individu et à 300 \$ par couple et par famille; elles avaient été respectivement fixées à 250 \$ et 500 \$ il y a quelques années.

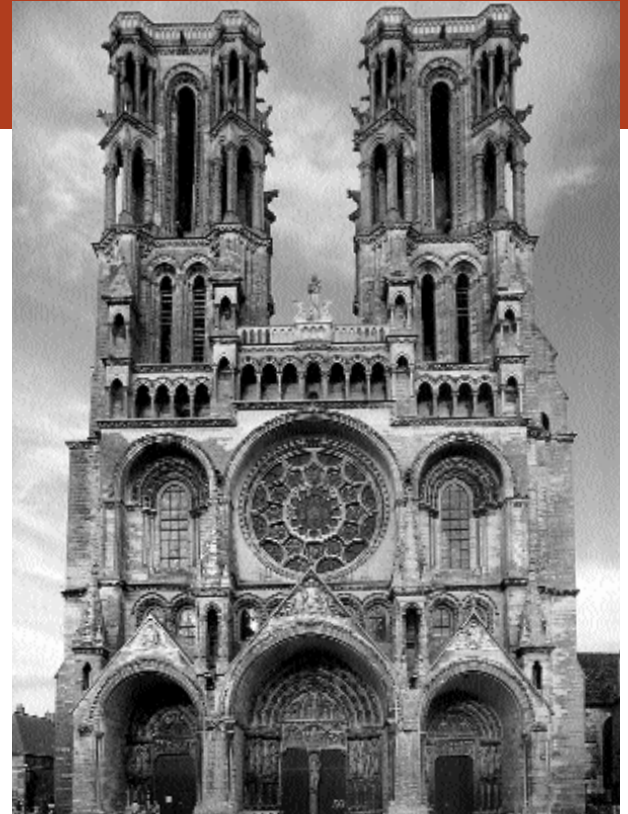
Pour l'année à venir, les primes en assurance médicaments ont été redistribuées, ce qui se traduira par une diminution de 10,2 % pour les familles et une augmentation de 5,8 % pour les protections individuelles et de couples. Dans chaque cas, les primes réclamées aux familles seront inférieures à celles de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). La coassurance dans le programme médicaments passera de 80 % à 75 %, tel qu'on le retrouve à la RAMQ et généralement en ligne avec les pratiques de l'industrie.

De façon globale, le programme d'assurance de l'Ordre a connu une année beaucoup plus favorable que les précédentes : par conséquent, aucune augmentation ne sera apportée aux protections vie et invalidité. En assurance santé, une augmentation de 10,5 % est toutefois nécessaire. La hausse annuelle du coût des médicaments et la fréquence d'utilisation sont les critères qui justifient des augmentations plus importantes. Enfin, une augmentation de 8 % est notée pour la protection dentaire, une couverture à laquelle très peu d'architectes souscrivent.

UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Malgré les modifications annoncées, des démarches se poursuivent dans le but d'améliorer davantage le programme. Parmi les efforts qui seront déployés à moyen terme, certaines mesures viseront l'augmentation du nombre de participants, ce qui permettra de réduire les coûts inhérents au programme. De plus, de nouvelles améliorations au programme sont visées et l'Ordre poursuit ses discussions en ce sens avec le gestionnaire de votre programme. Nous vous tiendrons au courant du développement de ce dossier, tout en tenant compte de vos commentaires et suggestions.

Lyne Vaillancourt, pour Meloche Monnex



Faculté de l'aménagement Ecole d'architecture

Professeure ou professeur en architecture

L'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement recherche une professeure ou un professeur au rang d'adjoint ou d'agrégé, à plein temps, dans le domaine du patrimoine et de la conservation de l'environnement bâti.

Fonctions Enseignement aux trois cycles; encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs; activités de recherche dans le domaine du patrimoine et de la conservation de l'environnement bâti.

Exigences Détenir un doctorat (ou en instance de l'obtenir) dans le domaine du patrimoine et de la conservation de l'environnement bâti ou dans un domaine connexe. Expérience de l'enseignement universitaire, principalement aux cycles supérieurs. Expérience de recherche pluridisciplinaire et publications pertinentes dans le domaine du patrimoine et de la conservation de l'environnement bâti.

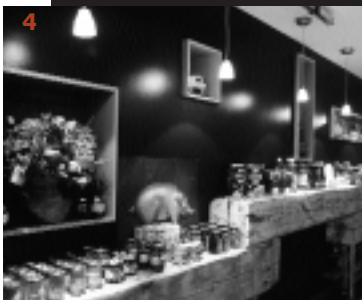
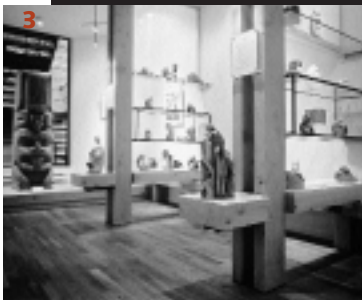
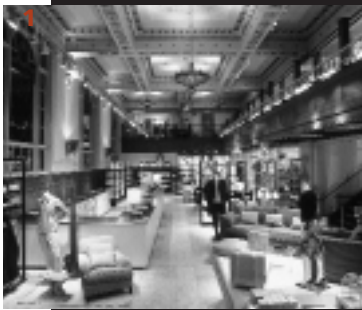
Traitement L'Université de Montréal offre un salaire concurrentiel jumelé à une gamme complète d'avantages sociaux.

Date d'entrée en fonction

Le 1^{er} août 2002 (sous réserve d'approbation budgétaire).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une liste à jour et quelques exemplaires de leurs publications ainsi qu'un portfolio sommaire de travaux personnels et de travaux réalisés sous leur direction pédagogique, le nom de trois répondants ainsi qu'un exposé de leur programme de recherche, au plus tard le 28 juin 2002, à :

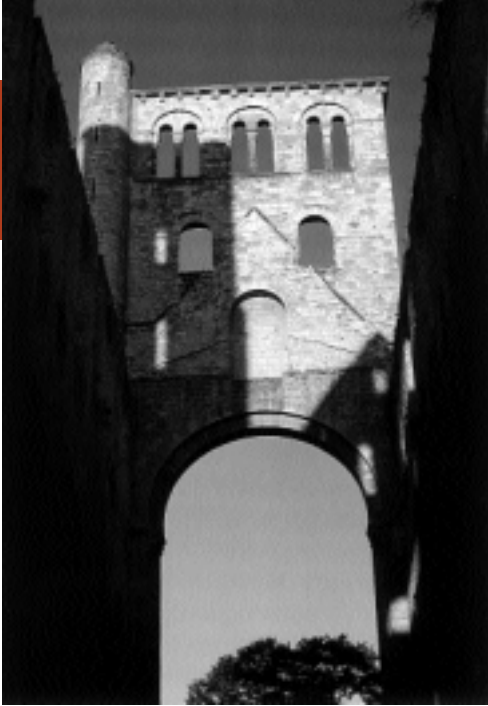
M. Georges Adamczyk, directeur
École d'architecture
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal, QC H3C 3J7



Commerce Design Montréal

La huitième édition du concours Commerce Design Montréal présentait, le 1^{er} mai dernier, ses vingt projets lauréats dans le cadre d'une cérémonie qui s'est déroulée au Théâtre Outremont. Encore cette année, les architectes ont raflé une bonne part des prix, soit sept sur un total de vingt. Comme une image vaut parfois mille mots, laissons parler les photographies.

- 1 **Caban** Fournier, Gersovitz, Moss et associés architectes
en collaboration avec l'agence de design torontoise Burdifilek
Photo : Lionel Bertin
- 2 **Dubuc mode de vie** Saucier Perrotte architectes
Photo : Martin Rondeau
- 3 **Guilde canadienne des métiers d'art** Ædifica
Photo : Michel Tremblay
- 4 **La Queue de cochon** Schème Consultants
(Marc Blouin architecte, Philippe Lupien stagiaire et Didier Heckel)
Photo : Lionel Bertin
- 5 **Underworld** Tracé Libre (Julien Valade, architecte)
Photo : Jacques Simonian
- 6 **Le Cartet** Joanne Godin architecte
en collaboration avec Alain Carle Aménagement
Photo : Lionel Bertin
- 7 **Le Newtown** Dupuis Le Tourneux, architectes
en collaboration avec Foti Drouin Designers
Photo : Alain Laforest



CONFÉRENCE DES MARDIS VERTS

Kanata : Action communautaire autochtone et habitation durable à Kahnawake

Les Mohawks de Kahnawake, une communauté de 7 000 personnes sur la rive sud du fleuve St-Laurent, ont un lien très fort avec l'environnement et se voient comme les gardiens de la terre. Ce n'est pas surprenant, donc, qu'une analyse des problèmes concernant les logements actuels ait amené la communauté à développer une vision de maisons écologiques, saines et respectueuses de l'environnement.

Le projet de Kanata 2000 (rebaptisé récemment « Kanata Healthy Housing ») a vu le jour en 1997 quand le Bureau de l'environnement et le Département de l'habitation de Kahnawake ont reçu une mise de fonds initiale du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada pour construire une maison « innovatrice ». Avec l'appui subséquent de la SCHL, l'équipe de Kanata 2000 a saisi cette opportunité pour approfondir un projet de quartier écologique. La maison-témoin de ce projet a ouvert ses portes en automne 2001.

Les citoyens de Kahnawake sont plus malades que la moyenne de la population québécoise. Kanata 2000 a recherché les causes des problèmes de santé reliés directement à l'habitation. L'équipe de Kanata 2000 a résumé les problèmes comme suit :

- Problèmes concernant le système de traitement des eaux usées.
- Une population croissante sur un terrain limité.
- Une dépendance envers l'énergie hydroélectrique et autres sources d'énergie non renouvelables.

Le but du projet est de développer un mini-village écologique de 32 maisons sur les dix acres de terrain offerts par le Conseil de bande. Ce développement doit respecter des principes de développement durable, de coûts abordables, de pertinence culturelle et de respect de l'environnement. De plus, le processus vise la création de l'emploi, le renforcement de l'esprit communautaire et l'acquisition des connaissances.

Le plan d'ensemble comprend un système de traitement biologique des eaux usées, un aménagement paysager durable, du compostage, des citernes et puits communautaires, une stratégie d'implantation qui respecte l'orientation solaire et une occupation efficace des sols.

Pour le moment, seule la maison prototype est réalisée. Cette maison sert actuellement de modèle pour démonstration et documentation; elle mesure 1300 pieds carrés sur deux étages et comprend les éléments suivants :

- dalle sur sol, chauffée grâce à un système radiant hydraulique;
- isolation en ballots de « switch grass », facilement accessible dans la région;
- design solaire passif : orientation à 15 degrés sud-sud-est; surplomb de toiture qui contrôle la pénétration du soleil en été; fenestration orientée au sud;
- stockage solaire : Ginette Dupuy, spécialiste de la construction en terre, a animé un atelier sur la technique. Des blocs de terre comprimée mélangée à 5 % de ciment sec ont été utilisés pour construire un mur intérieur de 8' x 8' orienté au sud pour capter la chaleur solaire;
- panneaux solaires pour chauffer l'eau;
- appareils à faible consommation d'eau et d'électricité;
- matériaux et finis sains.

De plus, des produits sains remplaceront les nettoyants chimiques utilisés dans la plupart des maisons.

Au départ, plusieurs se sont montrés sceptiques quant aux objectifs et méthodes du projet mais par la suite tous ont été conquis par les résultats. La maison n'aurait pu être réalisée sans des centaines d'heures de travail effectuées par des bénévoles. Cette participation a bâti plus qu'une maison saine, elle a bâti la possibilité d'une communauté saine.



Cette conférence de Eva Johnson, du Kahnawake Environment Office, de Chris Ives, de la SCHL, et de Julia Bourke, architecte, a été résumée par Vouli Mamfredis, architecte, membre du Comité environnement et architecture.

CONFÉRENCE DES MARDIS VERTS

Le Feng Shui dans les bâtiments publics : harmonisation des lieux selon l'ancien art chinois.

Le texte qui suit est le résumé d'une conférence prononcée par Madame Hélène Bélanger, consultante en Feng Shui, designer d'intérieur et bachelière en gestion et relations publiques de l'Université McGill.

De plus en plus de clients demandent à l'architecte d'intégrer une analyse de Feng Shui lors de l'étude de leur projet. L'expression chinoise Feng Shui signifie littéralement vent et eau. Ces deux éléments de la nature désignent le flux énergétique subtil, le *Chi*. Le Feng Shui est l'art d'équilibrer les énergies et de faire circuler le *Chi* dans un bâtiment de façon à ce qu'il favorise le bien-être des occupants et qu'il s'harmonise avec la nature qui les entoure.

Le Feng Shui tient compte de l'environnement d'un bâtiment et de la personnalité des gens qui y vivent. Une analyse complète se fait toujours sur plan et sur le site. L'analyse ne se substitue aucunement au travail de l'architecte : l'intervenant en Feng Shui participe, avec l'architecte et le client, à l'étude du concept de départ pour la forme, l'orientation générale, l'emplacement de la porte, le choix des couleurs, des matériaux et des meubles afin qu'ils n'entravent pas l'énergie du lieu et la circulation de l'énergie dans les pièces.

L'analyse du site se fait surtout par l'observation du lieu et par intuition. Pour aménager selon les règles de cet art oriental, un compas et une carte « Ba-Gua » sont utilisés pour les calculs et le choix des couleurs. Le commanditaire de la soirée, Ici-Dulux, a conçu une brochure pratique pour les architectes et designers contenant une charte des couleurs Feng Shui.

Madame Bélanger nous a présenté divers projets de nouvelles constructions de bâtiments publics et privées du Québec où les architectes ont fait appel à un consultant en Feng Shui. Mentionnons, entre autres, l'Édifice EDS à Québec et les bureaux et garages de la compagnie de transport Forbec, à Boisbriand. Voici des exemples d'intervention suite à l'analyse des espaces.

Dans le premier cas, le client souhaitait que le bâtiment donne l'image d'une entreprise solide, confiante et florissante. Aux plans préliminaires, l'entrée principale fut d'abord positionnée à angle d'intersection des rues, celles-ci étant en pentes convergentes. Visuellement, cette position favorisait plutôt l'arrivée du flux de circulation automobile que celle des passants. L'entrée a donc été orientée dans la direction d'une assise plus stable, au centre du bâtiment.

Dans le deuxième cas, le dirigeant de la petite entreprise souhaitait travailler en harmonie avec ses employés. Un tiers de l'espace a été réservé pour les bureaux alors que les deux autres tiers étaient consacrés aux garages. Pour le client, la qualité de l'air était fondamentale. En plus du système mécanique de renouvellement d'air, on a organisé l'espace de façon très ordonnée, sans encombrements, avec beaucoup de rangements clos, permettant une libre circulation. Le bureau a été positionné en direction visuelle vers les employés plutôt que vers l'issue.

Le Feng Shui est très prisé et pratiqué dans le milieu du design d'intérieur. L'agence de publicité *Mediavation*, au centre-ville de Montréal, l'atelier boutique de mode *Ça va de soi* à Outremont et le bureau de design *Andrès Escobar & ass.* ont été pensés et organisés selon les règles de cet art oriental. Les bureaux de l'équipe de travail du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sis dans l'édifice du Palais de justice de Montréal ont été réaménagés pour favoriser une meilleure communication entre les employés.

Les interventions Feng Shui consistent la plupart du temps à réorganiser l'entrée principale de façon à profiter si possible de l'énergie bénéfique du matin; à situer subtilement le bureau du chef à un endroit d'où il peut voir l'ensemble de ses collaborateurs et contrôler la situation; à orienter ce bureau dans la direction favorisant le succès et la croissance de l'entreprise. On créera un « espace cœur » dynamisant pour l'équipe de travail ou l'activité commerciale.

Malgré ses principes, le Feng Shui fait surtout appel au bon sens. Il nous invite à repenser notre rapport à nos lieux de vie et nous convie à porter sur notre entourage un regard plus conscient. Mode ou fantaisie?

Cette conférence de Madame Hélène Bélanger, consultante en Feng Shui, a été résumée par Angeline Spino, architecte.





COURRIER DES MEMBRES

Un archi-réseau

Vous êtes l'heureux propriétaire ou associé d'un bureau d'architecte que l'on pourrait qualifier de *petit, jeune* ou *peu expérimenté* et, parfois, vous constatez que vous manquez un-peu-pas-mal-beaucoup-énormément de ressources ? Ou, qui sait, peut-être encore êtes-vous un architecte d'expérience en mal de communiquer son savoir? Enfin, malgré un contexte de mondialisation et de compétitivité quelque peu outrancière, vous croyez toujours à la dynamique positive de la coopération ? À vous tous, je propose de participer à un réseau d'entraide technique entre architectes.

L'objectif principal de ce réseau serait d'encourager les échanges et de permettre aux architectes adhérents de partager leurs connaissances techniques et professionnelles avec d'autres consœurs et confrères qui feraient de même, en mettant l'accent sur une participation active et équilibrée. Malgré leurs moyens limités, les « petits bureaux » en question se donneraient ainsi la possibilité de rendre plus commode et enrichissante leur pratique. J'estime qu'un tel regroupement ne ferait qu'améliorer les compétences et l'efficacité de tous sans rien enlever à chacun.

En gardant à l'esprit de conserver une structure la plus simple et la plus efficace possible, les outils dont pourrait se doter le réseau seraient, par exemple, un bottin des membres permettant l'utilisation du bon vieux téléphone, du télécopieur et du courrier électronique, un groupe de discussion via Internet, un bulletin électronique, une rencontre annuelle (profitant de l'Assemblée générale de l'OAQ), la tenue de forums, etc. Tout est donc à faire et je convie ceux qui sont intéressés à participer à un comité de construction du réseau à me contacter par téléphone au (418) 498-3994 ou par courriel à info@descoteauxarchitecte.com. Étant moi-même établi dans le Bas-Saint-Laurent, j'insiste sur le fait que les architectes de tous les coins du Québec sont invités à y prendre part : les télécommunications seraient la pierre angulaire de ce réseau.

Pierre Descoteaux, architecte

JACOB

Nous cultivons la force de l'équilibre

Nous sommes une entreprise unique! Nous cultivons l'équilibre entre la créativité et l'entrepreneurship, la logique et l'intuition, la raison et la passion, la vie privée et le travail. Nous recherchons un(e) :

CHARGÉ(E) DE PROJETS

Reconnu(e) pour vos compétences techniques et vos habiletés de supervision, vous serez responsable de la réalisation de projets de construction, de rénovation et d'agrandissement de nos magasins répartis à travers le Canada et les États-Unis.

Bilingue, vous détenez une formation universitaire en architecture et avez 5 ans d'expérience dans la coordination de projets de construction ou de rénovation. Une expérience dans

la réalisation de projets commerciaux est un atout.

Si ce poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 30 juin 2002, en mentionnant le titre du poste à :

Boutique Jacob Inc.
Service des ressources humaines
6125, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4T 1C8
Télécopieur : (514) 731-8449
Courriel : ressources_humaines@jacob.ca



Veuillez noter que seules les personnes sélectionnées seront avisées.
Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.

P E T I T E S A N N O N C E S

COURS

Cours privé de dessin assisté par ordinateur sur AutoCAD. Réalisation de dessins architecturaux. CréationHB. Tél./Télec. : (450) 646-0111.

STAGE RECHERCHÉ

Étudiante en 5^e année en architecture à Nantes aimerait effectuer un stage de quatre mois à Montréal ou à Québec, de septembre à décembre 2002. Renseignements complémentaires sur demande : cv, dossiers de projets. Muriel Milanese, courriel : archimumu@free.fr .

OFFRES D'EMPLOI

Le bureau d'architecte Dubé Matte & associés recherche architecte et technicien(ne) ayant minimum 4 ans d'expérience dans des bureaux privés. Possibilité d'avancement et bonne ambiance de travail. Transmettre curriculum vitae par télécopieur au (514) 762-4268 ou par courriel : jcd@dubearchitecte.qc.ca .

Louise Hogues architecte recherche un(e) architecte senior chargé(e) de projet. Domaines commercial, industriel et institutionnel. Expérience technique et de chantier souhaitée. Conditions avantageuses, possibilité d'avancement et bonne ambiance. Télécopier cv au (514) 279-2104.

Cimaise architectes, de Sherbrooke, recherche un architecte ou un technicien avec un minimum de trois années d'expérience. Préparation de plans et devis. Estimations budgétaires. Surveillance des travaux. Capacité de gérer plusieurs projets simultanément. Maîtriser AutoCAD 2000. Faire parvenir votre curriculum vitae à M. Marc Dufour, au (819) 563-3878.

À LOUER

Bureaux à louer au centre-ville de Montréal. Quatre bureaux entièrement rénovés à partager avec bureau de professionnels. Incluant service de réceptionniste, salles de conférences, air climatisée, accès Internet. Tél. : (514) 392-0055 et (514)240-1595.

À PARTAGER

Bureau de design intérieur rue Saint-Laurent / Laurier, cherche architecte pour partager espace de travail et compétence. Deux bureaux de 150 pi² avec belle fenestration sont disponibles avec accès à une salle commune. Info : (514) 274-3000.

Faites un
pas de plus et
redécouvrez
le sens du terme π^2 !

Décideurs à la recherche de 3 200 à 17 000 pi²,
une occasion unique se présente à vous...

L'Édifice *Price*

Louis Renaud,
conseiller en location
(418) 681-8188
www.sitq.com

Profitez
de tarifs de groupe...



**doublés d'un
service
attentionné.**

ASSURANCES HABITATION et AUTO

À titre de membre de **l'Ordre des architectes du Québec**, vous pouvez profiter de tarifs de groupe avantageux. De plus, chez Meloche Monnex, VOUS recevrez toute notre attention. Alors n'attendez plus ! Vous verrez, vous prendrez goût à notre service exceptionnel qui fait notre renommée depuis plus de 50 ans.

SOUSSION EN DIRECT :
www.melochemonnex.com
1 888 589-5656



*Nos détenteurs de polices habitation
et/ou auto sont automatiquement inscrits.*

Programme d'assurance
parrainé par



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



Meloche Monnex

Notre science... l'assurance,
notre art... le service